**MAIRIE**
DE
**LE DRENNEC**
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260227-017_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 27 FÉVRIER 2026**
**N° 02/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-sept heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le vingt février deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants : 16

**Etaient présents :** Monique LOAEC, Michel BROC'H, Jeannine MILIN, , Serge PELLEAU, Jean-Luc RANNOU, Joseph PRIGENT, Marie-Christine CORLOSQUET, Olivier LE LANN, Anne MASON, Sandrine LE CORVIC, Laëtitia GUEVEL.

**Absents excusés :**
M. Jean-Christophe FERELLOC qui a donné procuration à M. Michel BROC'H.
M. Yves KERMARREC qui a donné procuration à Mme Monique LOAEC.
M. Emmanuel MORVAN qui a donné procuration à M. Serge PELLEAU.
Mme Florence JESTIN qui a donné procuration à Mme Jeannine MILIN.
M. Olivier LOAEC qui a donné procuration à M. Olivier LE LANN.

**Absentes non excusées :**
Mme Marie-Laure ROUGET.
Mme Sandrine ROZEC.

Le conseil municipal a désigné, M. Olivier LE LANN, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 19 h 05.

**N° 017-2026 – <u>Objet</u> : Convention financière relative à l'opération : Eclairage public - rénovation de de point lumineux à rue de Landouzen et rue Louis Abhervé.**

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Eclairage public - rénovation de point lumineux à rue de Landouzen et rue Louis Abhervé.
La contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260227-017_2026-DE

| | Montant HT | Montants TTC (TVA 20%) | Modalité de calcul de la participation communale | Financement du SDEF | Part communale | | Imputation comptable au SDEF |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Total | *dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)* | |
| **ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de point(s) lumineux** | 13 000,00 € | 15 600,00 € | 50% HT dans la limite de 1900€ HT mât+lanterne. 100%HT au-delà du plafond (5 mâts/lanternes) | 4 750,00 € | **8 250,00 €** | **0,00 €** | 131 |
| **TOTAL** | 13 000,00 € | 15 600,00 € | | 4 750,00 € | 8 250,00 € | | |

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

Le SDEF appellera la participation de la commune en un seul versement, au moment de la mise en service de l'opération et sur présentation de la facture.

Il est proposé au conseil municipal :
- d'approuver les termes de la dite convention,
- et d'autoriser Mme le Maire à la signer ainsi que tout avenant nécessaire à l'opération.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 27 février 2026
Le Maire,
Monique LOAEC.